



---

## **Convocation**

**à la 114<sup>ème</sup> Assemblée générale ordinaire  
de Romande Energie Holding SA**

**Mardi 24 mai 2016, 15h00, au Théâtre de Beausobre, à Morges**



Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la

## **114<sup>ème</sup> Assemblée générale ordinaire**

qui se tiendra le mardi 24 mai 2016, à 15h00 (clôture de la feuille de présence à 14h45) au Théâtre de Beausobre, av. de Vertou 2, 1110 Morges, Suisse.

### **Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration**

#### **1. Rapport de gestion 2015**

##### **1.1 Rapport annuel, comptes de Romande Energie Holding SA et comptes consolidés du Groupe Romande Energie de l'exercice 2015 ; rapports de l'organe de révision**

*Proposition*

Approbation du rapport annuel, des comptes de Romande Energie Holding SA et des comptes consolidés du Groupe Romande Energie de l'exercice 2015.

##### **1.2 Vote consultatif sur le système de rémunération selon le rapport sur les rémunérations de l'exercice 2015**

*Proposition*

Acceptation du système de rémunération selon le rapport sur les rémunérations par un vote consultatif non contraignant.

*Explications*

Suivant la pratique établie depuis plusieurs années, le Conseil d'administration soumet le système de rémunération selon le rapport sur les rémunérations 2015 à un vote consultatif distinct des actionnaires, conformément au Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise. Le rapport sur les rémunérations figure dans le rapport de gestion.

#### **2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale**

*Proposition*

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

### 3. Emploi du bénéfice résultant du bilan de Romande Energie Holding SA

*Proposition*

(en milliers de CHF)

#### Montant à disposition de l'Assemblée générale

Report de l'exercice précédent	741 225
Dissolution de la réserve pour actions propres	99'124
Dividendes retenus sur les actions propres	3 403
Bénéfice net de l'exercice	<u>70'159</u>
Bénéfice au bilan	913'911
Propres parts du capital	<u>(94'113)</u>
	819'798

#### Emploi proposé

Dividende de CHF 33.00 par action sur 1'140'000 actions <sup>1</sup>	37'620
Solde à reporter à nouveau	<u>876'291</u>
	913'911

Si cette proposition est approuvée, le dividende brut sera de CHF 33.00 par action, soit un montant net de CHF 21.45 par action après paiement de l'impôt fédéral suisse anticipé de 35%. Le dernier jour de négoce donnant droit au dividende est le 25 mai 2016. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 26 mai 2016. Le dividende net sera versé à partir du 30 mai 2016.

### 4. Renouvellement du capital autorisé (modification des statuts)

*Proposition*

Renouveler pour deux ans, soit jusqu'au 24 mai 2018, le capital autorisé de CHF 10'125'000 et modifier en conséquence l'art. 5 al.1 des statuts.

*Explications*

Le Conseil d'administration est au bénéfice d'une autorisation d'augmenter le capital qui expirera le 27 mai 2016. Il s'agit de maintenir cette possibilité pour le Conseil d'administration de saisir d'éventuelles opportunités d'acquisitions ou de collaborations, sans devoir attendre une assemblée générale. En l'état, il n'y a toutefois aucun projet d'utilisation du capital autorisé.

Le texte de la disposition statutaire y relative aurait la nouvelle teneur suivante (les modifications sont composées en italique) :

Article 5 Capital-actions autorisé

---

<sup>1</sup> Selon le nombre d'actions émises le dernier jour de négoce donnant droit au dividende (25 mai 2016).

<sup>1</sup> Conformément à l'article 651 du Code des obligations, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de CHF 10'125'000.- (dix millions cent vingt-cinq mille francs) jusqu'au *vingt-quatre mai deux mille dix-huit* par l'émission d'au maximum 405'000 (quatre cent cinq mille) actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25.- (vingt-cinq francs) chacune, devant être intégralement libérées. Le conseil d'administration décide du prix et du mode de libération (libération en espèces, par compensation, par apport en nature ou par reprise de biens).

<sup>2</sup> Le conseil d'administration peut exclure le droit de souscription préférentiel des actionnaires et l'attribuer à des tiers lorsque les nouvelles actions sont utilisées pour l'acquisition d'entreprises, de parties d'entreprises ou de participations, ou de nouveaux projets d'investissement dans le domaine électrique ou dans des secteurs connexes ou pour financer de telles transactions, ou enfin pour la participation des collaborateurs.

## **5. Elections**

### **5.1 Election au Conseil d'administration**

#### *Proposition*

Elire Mme Anne Bobillier en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

#### *Explications*

M. Michael Wider, administrateur de la société depuis l'assemblée générale de 2012, ne sollicite pas un nouveau mandat. M. Wider fait partie des membres du Conseil d'administration qui sont élus par l'Assemblée générale (cf. à ce propos les explications relatives au ch. 5.2 ci-après).

Pour lui succéder, le Conseil d'administration propose d'élire Mme Anne Bobillier, pour un mandat statutaire d'un an.

Mme Bobillier, citoyenne suisse et française, née en 1965, est titulaire d'une licence ès sciences informatiques de l'Université de Genève et du diplôme du Cours de direction d'entreprise du Centre romand de promotion du management. De 1988 à 2001, elle a occupé diverses fonctions de management au sein d'IBM Genève, Zurich et Paris, dans les domaines de la vente et des segments de marché banques et assurances. Elle a ensuite été directrice générale d'Ascom Autelca AG, à Berne, de 2001 à 2002. Depuis lors, elle est Managing Director de Bechtle Suisse romande, à Genève, société spécialisée dans les services IT. Depuis mai 2014, Mme Bobillier est en outre membre du Conseil d'administration de Skyguide, à Genève.

### **5.2 Réélections au Conseil d'administration**

#### *Proposition*

Réélire en qualité de membres du Conseil d'administration, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2017 :

- 5.2.1 M. Wolfgang Martz
- 5.2.2 M. Christian Budry
- 5.2.3 M. Bernard Grobéty
- 5.2.4 M. Jean-Jacques Miauton

#### *Explications*

En vertu des art. 3 et 29 ORAb, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1er janvier 2014, les membres du Conseil d'administration. Toutefois, selon l'art. 1 al. 2 ORAb, les corporations de droit public peuvent continuer à déléguer des représentants au Conseil d'administration, selon les dispositions statutaires qui leur confèrent un tel droit. Or, aux termes de l'art. 762 CO et de l'art. 16 des statuts, le Conseil d'Etat désigne six administrateurs, dont deux représentants de communes vaudoises actionnaires ; les autres administrateurs sont élus par l'Assemblée générale. Aussi, l'Assemblée générale n'a à élire ou réélire individuellement pour un mandat d'un an que les membres qui ne sont pas désignés par le Conseil d'Etat.

Pour plus de détails sur ces personnalités et leurs qualifications, veuillez-vous référer à leur biographie sur internet ([www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)) ou dans le rapport de gestion, p. 14 ss.

### **5.3 Reconduction de mandats au Conseil d'administration par le Conseil d'Etat**

#### *Proposition*

Prendre acte de la reconduction des mandats de Mme et MM. Paola Ghillani, Laurent Balsiger, Guy Mustaki, Jean-Yves Pidoux et Alphonse-Marie Veuthey, pour des mandats de trois ans chacun, ainsi que celui de M. Laurent Ballif, pour un mandat d'un an.

#### *Explications*

Aux termes de l'art. 762 CO et de l'art. 16 des statuts, le Conseil d'Etat désigne six administrateurs, dont deux représentants de communes vaudoises actionnaires.

Les mandats d'administrateur qui ont été confiés par le Conseil d'Etat à Mme Paola Ghillani et à MM. Laurent Ballif, Laurent Balsiger, Guy Mustaki, Jean-Yves Pidoux et Alphonse-Marie Veuthey arrivent à leur terme à l'Assemblée générale ordinaire de cette année. Le Conseil d'Etat a désigné Mme Ghillani pour la première fois en 2009, M. Ballif en 2007, M. Balsiger en 2013, M. Mustaki en 2005, M. Pidoux en 2007 et M. Veuthey en 2011.

Pour plus de détails sur ces personnalités et leurs qualifications, veuillez-vous référer à leur biographie sur internet ([www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)) ou dans le rapport de gestion, p. 14 ss.

### **5.4 Réélection du président du Conseil d'administration**

#### *Proposition*

Réélire M. Guy Mustaki en qualité de président du Conseil d'administration, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

#### *Explications*

Selon les art. 4 al. 1 et 2 et 29 ORAb, ainsi que l'art. 8 al. 2 let. b) des statuts, le président du

Conseil d'administration doit être élu par l'Assemblée générale, pour un mandat d'un an.

M. Mustaki fait partie des membres du Conseil d'administration désignés par le Conseil d'Etat. Il est président du Conseil d'administration depuis le 19 mai 2006.

Pour plus de détails sur cette personnalité et ses qualifications, veuillez-vous référer à sa biographie sur internet ([www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)) ou dans le rapport de gestion, p. 14.

## **5.5 Réélections au Comité Nominations et Ressources humaines**

### *Proposition*

Réélire en qualité de membres du Comité Nominations et Ressources humaines, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2017 :

5.6.1 M. Wolfgang Martz

5.6.2 M. Laurent Ballif

5.6.3 M. Jean-Yves Pidoux

5.6.4 M. Laurent Balsiger

### *Explications*

En vertu des art. 7 et 29 ORAb, ainsi que l'art. 8 al. 2 let. b) des statuts, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les membres du comité de rémunération du Conseil d'administration. Au sein de la société, les attributions du comité de rémunération au sens de l'ORAb sont confiées au Comité Nominations et Ressources humaines.

Pour plus de détails sur ces personnalités et leurs qualifications, veuillez-vous référer à leur biographie sur internet ([www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)) ou dans le rapport de gestion, p. 14 ss.

## **5.6 Election de l'organe de révision**

(comptes de Romande Energie Holding SA et comptes consolidés du Groupe Romande Energie)

### *Proposition*

Election de Deloitte SA, à Genève, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2016.

## **5.7 Réélection du représentant indépendant**

### *Proposition*

Réélire Me Antoine Perrin, notaire, à Lausanne, en qualité de représentant indépendant, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

### *Explications*

En vertu des art. 8 et 30 ORAb, ainsi que l'art. 8 al. 2 let. b) des statuts, l'Assemblée générale élit le représentant indépendant pour un mandat d'un an qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

## **6. Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale**

### **6.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration**

#### *Proposition*

Approbation d'une rémunération globale maximale des onze membres du Conseil d'administration de CHF 811'000, dont CHF 766'000 de rémunération et CHF 45'000 de charges sociales, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

#### *Explications*

Aux termes de l'art. 15 al. 1 ch. 1 des statuts, l'Assemblée générale approuve annuellement le montant global que le Conseil d'administration a fixé pour sa rémunération maximale qui peut être versée lors de l'exercice social à venir. Selon l'art. 22c al. 1 des statuts, les membres du conseil d'administration perçoivent une indemnité fixe annuelle, qui est indépendante du résultat de la société, et des jetons de présence pour leur participation aux séances du conseil d'administration et de ses comités, ainsi qu'à des séances externes ou de préparation particulières. En outre, en vertu de l'art. 22 c al. 2 des statuts, ces mêmes principes s'appliquent à leurs éventuelles activités en faveur de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société. Les montants des indemnités annuelles et des jetons de présence, ainsi que les montants effectivement versés en 2015 figurent dans le rapport sur les rémunérations, en p. 30 du rapport de gestion 2015.

Dans la fixation du montant global de la rémunération maximale pour l'exercice social 2017, qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a tenu compte des hypothèses suivantes :

- un nombre constant d'administrateurs ;
- des montants unitaires inchangés pour les indemnités annuelles et les jetons de présence;
- en application du principe de prudence, un nombre de douze séances du Conseil d'administration et de chacun de ses comités et un nombre de six séances des conseils d'administration des sociétés-filles, alors qu'en 2015, le Conseil d'administration a tenu sept séances, ses comités entre six et sept et les conseils d'administration des sociétés-filles entre quatre et cinq.

### **6.2 Rémunération de la Direction générale**

#### *Proposition*

Approbation d'une rémunération globale maximale des sept membres de la Direction générale de CHF 3'798'000.-, dont CHF 3'035'000 de rémunération, CHF 638'000 de charges sociales et CHF 125'000 d'indemnités, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

#### *Explications*

Aux termes de l'art. 15 al. 1 ch. 2 des statuts, l'Assemblée générale approuve annuellement le montant global que le Conseil d'administration a fixé pour la rémunération maximale de la direction générale qui peut être versée lors de l'exercice social à venir. Selon l'art. 22d des statuts, les

membres de la direction générale perçoivent une rémunération (y compris d'éventuelles prestations en nature), laquelle se compose d'une partie fixe et d'une partie variable liée à l'atteinte d'objectifs personnels, une participation aux résultats du Groupe Romande Energie, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour les frais de représentation (al. 1). La partie variable de la rémunération et la participation aux résultats du Groupe Romande Energie ne peuvent pas excéder ensemble respectivement 100% de la rémunération fixe pour le directeur général et 70% pour les autres membres de la direction générale (al. 2). La partie variable de la rémunération est déterminée par la maîtrise du rôle et le degré d'atteinte d'objectifs individuels, lesquels sont appréciés en fin d'exercice par le comité chargé des rémunérations (al. 3). La participation aux résultats du Groupe de l'exercice social de référence est composée, pour ses deux tiers, du résultat de l'exercice social de référence et, pour son tiers, de la moyenne des résultats de l'exercice social de référence et des deux exercices sociaux précédents (al. 4). La rémunération globale qui a été effectivement versée en 2015 figure dans le rapport sur les rémunérations, en p. 32 du rapport de gestion 2015.

Dans la fixation du montant global de la rémunération maximale pour l'exercice social 2017, qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a tenu compte des éléments suivants :

- un nombre d'équivalents plein temps de sept membres, constant par rapport aux exercices 2015 et 2016 ;
- une augmentation décidée de la masse salariale de 0.5% en 2016 ;

et des hypothèses suivantes :

- une augmentation maximale de la masse salariale de 1% en 2017 ;
- un taux maximum d'atteinte par chacun des membres de la direction générale de la maîtrise de leur rôle et de leurs objectifs personnels ;
- le montant maximal du résultat de l'exercice social prévu par le règlement sur la participation aux résultats du Groupe.

## **Informations générales**

### **Autorisation de participer / cartes d'admission**

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 13 mai 2016, à 17h00, pourront exercer leur droit de vote.

L'inscription au registre des actions n'influence pas la négociabilité des actions en question avant, pendant et après l'Assemblée générale.

Une convocation personnelle est envoyée aux actionnaires à partir du 27 avril 2016 avec un bulletin-réponse servant à commander leur carte d'admission à l'Assemblée générale. Le bulletin-réponse est à envoyer par retour du courrier à SIX SAG AG, Romande Energie Holding SA, case postale, CH-4601 Olten. Les cartes d'admission seront envoyées aux actionnaires à partir du 16 mai 2016. Les actionnaires peuvent également commander leur carte d'admission par le service web pour investisseurs « Sherpany » ([www.sherpany.com](http://www.sherpany.com)). Pour ce faire, ils doivent être titulaire d'un compte « Sherpany », qui peut être ouvert selon le processus décrit ci-après sous « Représentation / procuration ».

### **Représentation / procuration**

L'actionnaire qui ne peut pas participer personnellement à l'Assemblée générale a la possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire ou une tierce personne dûment autorisé par lui-même, ou encore par Me Antoine Perrin, notaire, Place Benjamin-Constant 2, case postale 7140, 1002 Lausanne, qui agira en qualité de représentant indépendant au sens de l'article 689c CO.

Le bulletin-réponse ci-joint peut être utilisé pour l'octroi d'une procuration ainsi que pour les instructions de vote au représentant indépendant.

Les actionnaires ont en outre la possibilité de donner des instructions de vote au représentant indépendant par voie électronique. Dans ce cas, il convient de suivre les « Instructions d'ouverture de compte Sherpany » et de retourner le « Formulaire d'ouverture de compte Sherpany » ci-joint au Registre des actions de Romande Energie (SIX SAG AG, Romande Energie Holding SA, case postale, CH-4601 Olten, tél. 058 399 87 47, e-mail : rafael.franzi@six-group.com). Si vous êtes déjà inscrit(e) sur « Sherpany », vous pourrez donner vos instructions de vote dès que vous aurez ajouté Romande Energie Holding SA à votre liste personnelle sur ladite plateforme électronique.

### **Rapport de gestion**

Le rapport annuel, le rapport sur les rémunérations, les comptes annuels et les comptes consolidés, ainsi que les rapports de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires dès le 2 mai 2016 au siège de Romande Energie Holding SA, rue de Lausanne 53, 1110 Morges 1, et sur son site internet ([www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)).

### **Collation**

A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, tous les participants sont cordialement invités à une collation qui sera servie dans les foyers du Théâtre de Beausobre.

### **Transport**

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics ou de recourir au co-voiturage ([www.e-covoiturage.ch](http://www.e-covoiturage.ch)).

Morges, le 22 avril 2016

Romande Energie Holding SA  
Pour le Conseil d'administration :

Guy Mustaki, président  
Pierre Oberson, secrétaire

## Plan de situation Morges

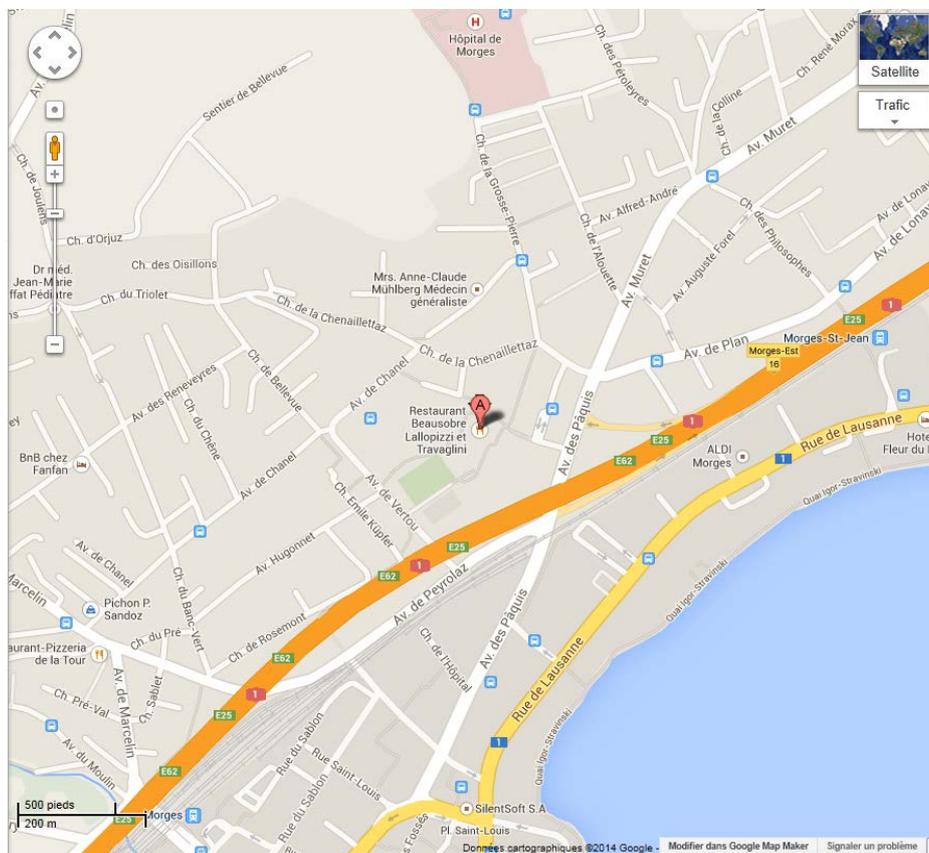
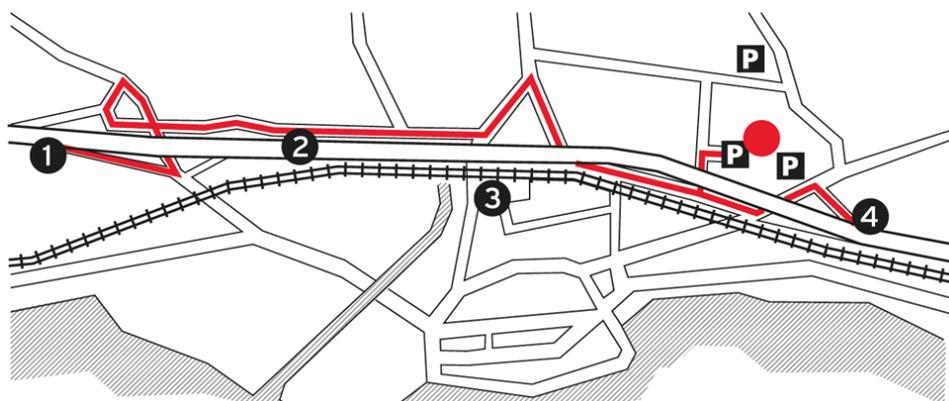
### ● Théâtre de Beausobre, av. de Vertou 2, 1110 Morges

1. Depuis Genève sortie Morges-Ouest
2. Autoroute
3. Gare CFF
4. Depuis Lausanne sortie Morges-Est

### Transports publics morgiens – (Arrêt Beausobre)

Les lignes 701 et 702 des TPM assurent leurs services entre le Théâtre et la Ville de Morges, toutes les 30 minutes jusqu'à 23h30.

Des horaires détaillés sont à votre disposition sur [www.mbc.ch](http://www.mbc.ch)



Lausanne gare – Morges, Beausobre

Gare/Arrêt	Heure	Durée	Change Voyage avec	Information	Prix
<b>Correspondances du Ma, 24.05.16</b>					
<b>1</b>	<b>Gare/Arrêt</b>	<b>Heure</b>	<b>Voie/ Quai</b>	<b>Voyage avec Occupation</b>	<b>Remarques</b>
	 Lausanne	dép. 13:51	9	 RE	RegioExpress 3218 Direction: Genève
	 Morges	arr. 14:03	2		
Durée: 0:12; circule chaque jour					
 Ecocomparateur  Carte  Calendrier  Aperçu texte  Lecture  Relation accessible  Aperçu prix					
 Montrer les arrêts intermédiaires <span style="float: right;"><b>Prix/Achat</b></span>					
<b>2</b>	<b>Gare/Arrêt</b>	<b>Heure</b>	<b>Voie/ Quai</b>	<b>Voyage avec Occupation</b>	<b>Remarques</b>
	 Lausanne	dép. 13:58	6	 S 4	RER 4 12448 Direction: Allaman
	 Morges	arr. 14:10	2		
Durée: 0:12; circule chaque jour					
 Ecocomparateur  Carte  Calendrier  Aperçu texte  Lecture  Relation accessible  Aperçu prix					
 Montrer les arrêts intermédiaires <span style="float: right;"><b>Prix/Achat</b></span>					
<b>3</b>	<b>Gare/Arrêt</b>	<b>Heure</b>	<b>Voie/ Quai</b>	<b>Voyage avec Occupation</b>	<b>Remarques</b>
	 Lausanne	dép. 14:18	8	 IR	InterRegio 1820 Direction: Genève-Aéroport
	 Morges	arr. 14:28	2		
Durée: 0:10; circule chaque jour, pas 21. Mai, 20. Aoû, 26. Nov					
 Ecocomparateur  Carte  Calendrier  Aperçu texte  Lecture  Relation accessible  Aperçu prix					
 Montrer les arrêts intermédiaires <span style="float: right;"><b>Prix/Achat</b></span>					
<b>4</b>	<b>Gare/Arrêt</b>	<b>Heure</b>	<b>Voie/ Quai</b>	<b>Voyage avec Occupation</b>	<b>Remarques</b>
	 Lausanne	dép. 14:21	5	 RE	RegioExpress 3120 Direction: Genève
	 Morges	arr. 14:33	2		
Durée: 0:12; circule chaque jour					
 Ecocomparateur  Carte  Calendrier  Aperçu texte  Lecture  Relation accessible  Aperçu prix					
 Montrer les arrêts intermédiaires <span style="float: right;"><b>Prix/Achat</b></span>					

Gare/Arrêt	Heure	Durée	Change Voyage avec Information	Prix	
<b>Correspondances du Ma, 24.05.16</b>					
<b>1</b>	<b>Gare/Arrêt</b>	<b>Heure</b>	<b>Voie/ Quai</b>	<b>Voyage avec Occupation</b>	<b>Remarques</b>
	Genève	dép. 13:19	3	RE	RegioExpress 3223 Direction: Vevey
	Morges	arr. 13:55	3		
	Morges				3 min., Y
	Morges, gare			Parcours à pied	
	Durée: 0:39; circule chaque jour				
	Ecocomparateur          Carte          Calendrier          Aperçu texte          Lecture          Relation accessible          Aperçu prix				
	Montrer les arrêts intermédiaires <span style="float: right;"><b>Prix/Achat</b></span>				
<b>2</b>	<b>Gare/Arrêt</b>	<b>Heure</b>	<b>Voie/ Quai</b>	<b>Voyage avec Occupation</b>	<b>Remarques</b>
	Genève	dép. 13:30	4	IR	InterRegio 1723 Direction: Brig
	Morges	arr. 13:59	3		
	Morges				3 min., Y
	Morges, gare			Parcours à pied	
	Durée: 0:32; circule chaque jour, pas 16., 17. Avr				
	Ecocomparateur          Carte          Calendrier          Aperçu texte          Lecture          Relation accessible          Aperçu prix				
	Montrer les arrêts intermédiaires <span style="float: right;"><b>Prix/Achat</b></span>				
<b>3</b>	<b>Gare/Arrêt</b>	<b>Heure</b>	<b>Voie/ Quai</b>	<b>Voyage avec Occupation</b>	<b>Remarques</b>
	Genève	dép. 13:49	3	RE	RegioExpress 3123 Direction: Romont
	Morges	arr. 14:25	3		
	Morges				3 min., Y
	Morges, gare			Parcours à pied	
	Durée: 0:39; circule chaque jour				
	Ecocomparateur          Carte          Calendrier          Aperçu texte          Lecture          Relation accessible          Aperçu prix				
	Montrer les arrêts intermédiaires <span style="float: right;"><b>Prix/Achat</b></span>				
<b>4</b>	<b>Gare/Arrêt</b>	<b>Heure</b>	<b>Voie/ Quai</b>	<b>Voyage avec Occupation</b>	<b>Remarques</b>
	Genève	dép. 14:00	6	IR	InterRegio 1823 Direction: Brig
	Morges	arr. 14:29	3		
	Morges				3 min., Y
	Morges, gare			Parcours à pied	
	Durée: 0:32; circule chaque jour				

Gare/Arrêt	Heure	Durée	Change Voyage avec Information	Prix	
<b>Correspondances du Ma, 24.05.16</b>					
<b>1</b>	<b>Gare/Arrêt</b>	<b>Heure</b>	<b>Voie/ Quai</b>	<b>Voyage avec Occupation</b>	<b>Remarques</b>
	 Yverdon-les-Bains	dép. 13:22	2	 ICN	IC-pendulaire 1518 Direction: Lausanne
	 Lausanne	arr. 13:45	4		✖ FZ BZ RZ  R
	 Lausanne	dép. 13:51	9	 RE	RegioExpress 3218 Direction: Genève
	 Morges	arr. 14:03	2		
	 Morges			 Parcours à pied	3 min., Y
	 Morges, gare				
Durée: 0:44; circule chaque jour					
 Ecocompareur  Carte  Calendrier  Aperçu texte  Lecture  Relation accessible  Aperçu prix					
 Montrer les arrêts intermédiaires <span style="float: right;"><b>Prix/Achat</b></span>					
<b>2</b>	<b>Gare/Arrêt</b>	<b>Heure</b>	<b>Voie/ Quai</b>	<b>Voyage avec Occupation</b>	<b>Remarques</b>
	 Yverdon-les-Bains	dép. 13:28	2	 S 1	RER 1 12147 Direction: Lausanne
	 Renens VD	arr. 13:57	4		
	 Renens VD	dép. 14:05	2	 S 4	RER 4 12448 Direction: Allaman
	 Morges	arr. 14:10	2		
	 Morges			 Parcours à pied	3 min., Y
	 Morges, gare				
Durée: 0:45; circule chaque jour, pas 22. Mai					
 Ecocompareur  Carte  Calendrier  Aperçu texte  Lecture  Relation accessible  Aperçu prix					
 Montrer les arrêts intermédiaires <span style="float: right;"><b>Prix/Achat</b></span>					
<b>3</b>	<b>Gare/Arrêt</b>	<b>Heure</b>	<b>Voie/ Quai</b>	<b>Voyage avec Occupation</b>	<b>Remarques</b>
	 Yverdon-les-Bains	dép. 13:53	2	 ICN	IC-pendulaire 520 Direction: Genève-Aéroport
	 Morges	arr. 14:16	2		✖ FZ BZ RZ  R
	 Morges			 Parcours à pied	3 min., Y
	 Morges, gare				
Durée: 0:26; circule chaque jour, pas 21. Mai, 20. Aoû, 26. Nov					
 Ecocompareur  Carte  Calendrier  Aperçu texte  Lecture  Relation accessible  Aperçu prix					
 Montrer les arrêts intermédiaires <span style="float: right;"><b>Prix/Achat</b></span>					
<b>4</b>	<b>Gare/Arrêt</b>	<b>Heure</b>	<b>Voie/ Quai</b>	<b>Voyage avec Occupation</b>	<b>Remarques</b>
	 Yverdon-les-Bains	dép. 13:57	2	 S 5	RER 5 12549 Direction: Palézieux
	 Renens VD	arr. 14:20	4		
	 Renens VD	dép. 14:27	2	 RE	RegioExpress 3120 Direction: Genève
	 Morges	arr. 14:33	2		
	 Morges			 Parcours à pied	3 min., Y
	 Morges, gare				
Durée: 0:39; circule chaque jour, pas 22. Mai					
 Ecocompareur  Carte  Calendrier  Aperçu texte  Lecture  Relation accessible  Aperçu prix					
 Montrer les arrêts intermédiaires <span style="float: right;"><b>Prix/Achat</b></span>					

2	Gare/Arrêt	Heure	Voie/ Quai	Voyage avec Occupation	Remarques
-	 Vevey	dép. 13:30	1		InterRegio 1718
	 Morges	arr. 13:58	2	IR	Direction: Genève-Aéroport
	 Morges				3 min., Y
	 Morges, gare			Parcours à pied	
Durée: 0:31; circule chaque jour, pas 16., 17. Avr					
 Ecocomparateur  Carte  Calendrier  Aperçu texte  Lecture  Relation accessible  Aperçu prix					
<a href="#">Montrer les arrêts intermédiaires</a> <span style="float: right;"><b>Prix/Achat</b></span>					
3	Gare/Arrêt	Heure	Voie/ Quai	Voyage avec Occupation	Remarques
-	 Vevey	dép. 13:34	5		RegioExpress 3218
	 Morges	arr. 14:03	2	RE	Direction: Genève
	 Morges				3 min., Y
	 Morges, gare			Parcours à pied	
Durée: 0:32; circule chaque jour					
 Ecocomparateur  Carte  Calendrier  Aperçu texte  Lecture  Relation accessible  Aperçu prix					
<a href="#">Montrer les arrêts intermédiaires</a> <span style="float: right;"><b>Prix/Achat</b></span>					
4	Gare/Arrêt	Heure	Voie/ Quai	Voyage avec Occupation	Remarques
-	 Vevey	dép. 13:55	1		InterRegio 1820
	 Morges	arr. 14:28	2	IR	Direction: Genève-Aéroport
	 Morges				3 min., Y
	 Morges, gare			Parcours à pied	
Durée: 0:36; circule chaque jour, pas 21. Mai, 20. Aoû, 26. Nov					
 Ecocomparateur  Carte  Calendrier  Aperçu texte  Lecture  Relation accessible  Aperçu prix					
<a href="#">Montrer les arrêts intermédiaires</a> <span style="float: right;"><b>Prix/Achat</b></span>					

**légende**

[Caractéristiques des trains](#)

Horaires valables du 13.12.15 au 10.12.16. Logiciel/Données: [HAFAS 5.41.SBB.4.15.7/5.41.SBB.4.15.8 - 03.03.16](#)

Données d'identité: 02.03.16 / 06:34 / dopvf

Modifications réservées. Toutes informations, correspondances et observation de l'horaire non garanties.

**Informations relatives aux horaires, commandes de billets, tickets événements.** Rail Service 0900 300 300 (CHF 1.19/min depuis le réseau fixe suisse), 24 heures sur 24.

**Informations sur le trafic ferroviaire, les grèves et les retards de trains.** No de téléphone 166 (0.50 CHF par appel et par minute depuis le réseau fixe suisse).

**Avant le départ: acheter et/ou composer votre billet.** Le pictogramme  vous rappelle qu'aucun billet n'est vendu à bord. Veuillez donc acheter et/ou composer votre titre de transport avant le départ. Si vous n'êtes pas en possession d'un titre de transport valable, vous devrez acquitter une taxe et vos coordonnées seront enregistrées. La taxe perçue augmente en cas de récidive.

---

**ROMANDE ENERGIE HOLDING SA**

Rue de Lausanne 53

Case postale

CH-1110 Morges 1

**T** +41 21 802 91 11

**F** +41 21 802 95 95

**[www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)**